

# MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 318-2016

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE:**

QUE le règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 318-2016 décrétant les travaux d'aménagement du site de l'ancienne gare de Mont-Rolland à Sainte-Adèle (Phase 2) et autorisant un emprunt de 525 000\$, nécessaire à cette fin a été adopté de la façon suivante :

14 juin 2016 : avis de motion

9 août 2016 : adoption par le conseil de la MRC

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, ce onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois d'août de l'an deux mille seize (2016).



Jackline Williams  
Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jackline Williams, soussigné(e), de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 16 août, entre 9h et 10h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 août 2016

  
.....